Revue québécoise de droit international Quebec Journal of International Law Revista quebequense de derecho internacional



F. SUDRE (DIR.), S. QUELLIEN, N. RAMBION ET C. SALVIEJO, DROIT COMMUNAUTAIRE ET DROITS FONDAMENTAUX, RECUEIL DE DÉCISIONS DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNE, BRUXELLES, BRUYLANT, 1999

Marie-Louise Tougas

Volume 13, numéro 1, 2000

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1100267ar DOI : https://doi.org/10.7202/1100267ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé) 2561-6994 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Tougas, M.-L. (2000). Compte rendu de [F. SUDRE (DIR.), S. QUELLIEN, N. RAMBION ET C. SALVIEJO, DROIT COMMUNAUTAIRE ET DROITS FONDAMENTAUX, RECUEIL DE DÉCISIONS DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNE, BRUXELLES, BRUYLANT, 1999]. Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional, 13(1), 361–362. https://doi.org/10.7202/1100267ar

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



F. SUDRE (DIR.), S. QUELLIEN, N. RAMBION ET C. SALVIEJO, DROIT COMMUNAUTAIRE ET DROITS FONDAMENTAUX, RECUEIL DE DÉCISIONS DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNE, BRUXELLES, BRUYLANT, 1999.

Par Marie-Louise Tougas*

Le 1er mai 1999, entrait en vigueur le *Traité d'Amsterdam* portant révision du *Traité sur l'Union européenne* et du *Traité instituant la Communauté européenne*. Bien que l'Union européenne ait toujours reconnu et respecté les droits fondamentaux, ceux-ci sont maintenant élevés au niveau de principes directeur de l'Union et de la Communauté européenne. De plus, la Cour de justice des Communautés européennes est depuis expressément compétente en matière de protection des droits de l'Homme. Il était donc plus que pertinent de rassembler en un même recueil les principales décisions de cette Cour se rapportant aux droits fondamentaux.

C'est ce qu'ont entrepris de faire les auteurs de ce document. Frédéric Sudre est professeur à l'Université de Montpellier 1 et responsable de l'Institut de droit européen des droits de l'homme (IDEDH). Sabrina Quellien, Nicolas Rambion et Caroline Salviejo sont doctorants de l'Institut de droit européen des droits de l'homme, diplômés du DEA de Droit communautaire et européen de l'Université de Montpellier 1.

Leur recueil de décision de la Cour de justice des Communautés européennes, *Droit communautaire et droits fondamentaux*, se veut un outil permettant de rendre plus accessible la jurisprudence principale concernant la protection des droits fondamentaux dans l'ordre communautaire et ainsi permettre aux juristes et aux étudiants de mieux comprendre la place des droits fondamentaux dans l'ordre communautaire.

Le lecteur y retrouvera près de 80 décisions illustrant les lignes directrices du droit communautaire des droits fondamentaux. Ces décisions sont présentées par ordre chronologique allant de la fin des années 50 à l'été 1999. Heureusement, une table thématique détaillée ainsi qu'un index analytique facilitent la recherche. Pour chaque arrêt, on retrouve la matière concernée indiquée à l'aide de mots-clés, un résumé des faits et de la procédure et les extraits les plus significatifs, tirés du recueil de jurisprudence de la Cour, des décisions ou avis. Le recueil est à jour au 1^{er} septembre 1999.

Cet ouvrage ne constitue pas une analyse ou une étude puisque aucun commentaire n'y est fait. Il s'agit simplement d'un recueil réunissant les principales

_

^{*} Étudiante en droit à la Faculté des Sciences politiques et de Droit, Université du Québec à Montréal (UQÀM), Rédactrice en chef-adjointe à l'administration, Revue québécoise de droit international.

362

décisions de la Cour de justice des Communautés européennes concernant les droits fondamentaux. Il est, de par son caractère assez succinct, facile d'accès et sera sans doute utile à celui qui désire s'initier aux décisions de la Cour concernant les droits fondamentaux. Mais comme ce recueil ne comporte que des extraits des décisions, le lecteur désireux de faire une recherche plus poussée devra se référer aux textes intégraux des décisions.